

**CONSEIL GENERAL DU FINISTERE**  
**PIERRE MAILLE (PS)**  
**- 860 000 HAB.-**

*Agenda 21 du Conseil général du Finistère*

Le Conseil général du Finistère s'est engagé en 2003 dans l'élaboration d'un Agenda 21. Impulsé par le Président, cette démarche repose sur une large mobilisation des acteurs internes et externes. Le plan d'actions a été approuvé en juillet 2006 pour une période de 3 ans.

**Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable**

L'Agenda 21 du Finistère est conduit par un **Comité de pilotage**, animé directement par le Président du Conseil général et composé des Vice-présidents, des conseillers généraux délégués, du Comité 21, de l'université de Bretagne Occidentale, du Conseil Economique et Social régional, d'EDF et de GDF. En interne, un **Comité technique** animé par le directeur général des services réunit deux chargés de mission. Il assure la coordination des tâches et rend compte chaque mois de l'avancement du projet auprès du Président du Conseil général et de son cabinet. Les membres du Comité technique se réunissent 1 fois par semaine.

L'ensemble de la démarche repose sur une **large mobilisation des acteurs du territoire**, du diagnostic à la mise en œuvre de l'Agenda 21. Pour ce faire, plusieurs instances de dialogue ont été mises en place à travers :

- 2 réunions de présentation des résultats de l'état des lieux aux partenaires du Conseil général (1 200 structures représentées<sup>1</sup>) ;
- 5 forums organisés dans les 4 pays du Finistère, pour débattre de la traduction opérationnelle des objectifs définis (800 personnes) ;
- 5 ateliers de consultation animés par les élus départementaux, pour présenter la démarche aux représentants des partenaires (107 personnes) ;
- un appel à contribution à travers la diffusion d'un questionnaire aux Finistériens parallèlement à l'organisation des 5 forums (1 000 participants) ;
- 2 ateliers de travail organisés dans le cadre des phases de diagnostic et d'élaboration du plan d'actions (100 participants) suivis de 2 réunions publiques (1 000 personnes).

Pour préciser de façon transparente les règles de la concertation et les conditions d'engagement des partenaires à l'Agenda 21, **une charte de la participation** a été définie.

En interne, les élus et les agents ont également été impliqués à travers :

- 4 séminaires de travail des élus, pour produire le cadre stratégique de l'Agenda 21 ;
- la constitution de binômes élus/directeurs, pour définir les objectifs ;
- le forum des chefs de services, pour présenter et confronter les propositions (160 participants) ;
- le forum de présentation des actions, pour favoriser la rencontre entre services et échanger à travers la présentation de chaque porteur d'action.

Des formations ont été organisées pour les élus (35 élus sur 54), les services (970 agents sur 2300), les partenaires (400) et les porteurs d'actions (165 cadres sur 250).

<sup>1</sup> 1200 partenaires ont participé à l'élaboration de l'Agenda 21. Ils ont été classés en 7 collèges : les partenaires institutionnels (Préfecture maritime de l'Atlantique, Préfecture du Finistère, DDAF, DDASS, DDE, DDJS, Conseil régional, Association des maires du Finistère, ...), les partenaires de la solidarité, de la prévention et de l'action sociale (Hôpitaux publics et privés, PLIE, CPAM, MSA 29, ...); les partenaires de la culture (associations diverses), les partenaires liés aux déplacements et à l'aménagement (Agence d'urbanisme et de développement, club d'entreprises développement durable, ADEUPA, FNTV, ...), les partenaires de l'environnement (Agence de l'énergie, associations diverses, Parc naturel régional d'Armorique, ...), les partenaires de l'économie (associations diverses, chantiers et entreprises d'insertion, laboratoires universitaires et de recherche, CFDT, Chambre d'agriculture, Chambre de métiers) et les partenaires de l'éducation (collèges publics et privés, conférence des grandes écoles, université, ...)

En externe, les habitants ont été sensibilisés à la démarche grâce à la parution d'un numéro du magazine départemental consacré à l'Agenda 21 (230 000 exemplaires), la création d'un site Internet dédié à l'Agenda 21 du Finistère<sup>2</sup> et la diffusion de brochures et de supports d'information.

Un budget de 150 000€ a été débloqué pour la mise en œuvre de la concertation, qui a également mobilisé 3 personnes du service de la communication, le Comité technique ainsi que 4 personnes d'une agence de communication. La mise en œuvre de l'Agenda 21 se fait dans le cadre budgétaire du Conseil général, à savoir 900 millions d'euros.

### Vision stratégique et plan d'actions

L'Agenda 21 du Finistère se structure autour de 17 axes stratégiques, déclinés en 61 objectifs et 122 propositions, dont beaucoup sont transversales et répondent à plusieurs domaines d'actions :

- solidarité et coopération décentralisée (43 actions) ;
- santé (7 actions) ;
- sécurité : risques naturels et technologiques (7 actions) ;
- sécurité : prévention des incivilités (4 actions) ;
- accès à la connaissance (36 actions) ;
- culture (10 actions) ;
- sport et loisirs (15 actions) ;
- développement économique (21 actions) ;
- tourisme (15 actions) ;
- agriculture et gestion des forêts (13 actions) ;
- emploi (25 actions) ;
- urbanisme, aménagement, logement (36 actions) ;
- déplacements, transports et infrastructures (22 actions) ;
- conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles (32 actions) ;
- énergie (28 actions) ;
- gestion responsable et services au public (39 actions).

Ces actions répondent aux finalités du développement durable de la façon suivante :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère (31 actions) ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources (52 actions) ;
- épanouissement de tous les êtres humains (56 actions) ;
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations (53 actions) ;
- dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables (42 actions).

Pour mesurer et assurer le suivi de l'Agenda 21 du Finistère, un dispositif de suivi-évaluation global a été mis en place. Il repose sur :

- 13 indicateurs de contexte qui traduisent le niveau de qualité de vie du département ;
- la notation extra-financière du département (A+) qui sera complétée par un travail de suivi autour de l'empreinte écologique ou du Bilan Carbone ;
- des tableaux de bord permettant d'identifier les réalisations, les résultats et les impacts ;
- la création d'un Comité scientifique, en partenariat avec le CNRS et l'Université de Rennes afin de conduire à des innovations méthodologiques et organisationnelles.

Chaque année pendant 3 ans, des objectifs prioritaires sont redéfinis afin d'inscrire le programme d'actions dans une démarche d'amélioration continue.

### Actions réalisées, exemplarité et innovations

Axes retenus	Actions engagées	Résultats obtenus
<b>Eco-responsabilité de l'administration</b>	Mobilisation des acteurs et accompagnement à l'élaboration d'Agendas 21	Formations dispensées aux collèges, collectivités et proches partenaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- expérimentation</li> <li>- communication</li> <li>- outils et guide méthodologique</li> <li>- financement</li> <li>- ingénierie</li> </ul>

<sup>2</sup> <http://www.finisteredurable.fr/>

<b>Eco-responsabilité de l'administration</b>	Lutte contre la pollution émanant des transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remboursement des frais de transport alternatif</li> <li>- Développement des visio-conférences</li> <li>- Dématérialisation de la gestion des frais de déplacements</li> <li>- Site Internet sur le covoiturage</li> </ul>
	Achats publics responsables	- Intégration d'aliments biologiques dans la restauration collective
<b>Lutte contre le changement climatique</b>	Mise en œuvre du programme PREBAT-EFFINERGIE (15 kW/an/bât)	- Intégration des normes de qualité environnementale dans le bâti
<b>Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles</b>	Protection et gestion durable de la ressource en eau	- Rédaction d'un guide pour les études réalisées en amont des travaux d'assainissement collectif
<b>Lutter contre les exclusions et les discriminations</b>	Renforcement de l'accessibilité pour les publics en difficulté <i>Elaboration du schéma départemental d'accessibilité aux transports</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'1 guide technique pour l'aménagement des espaces naturels ou sentiers de randonnée</li> <li>- Réalisation de travaux sur 5 sites</li> <li>- 1<sup>ère</sup> tranche signalétique pour malvoyants au musée départemental breton</li> <li>- 23 actions du schéma département mises en oeuvre</li> </ul>
	Promotion de la mixité sociale dans l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'1 fichier commun de la demande de logement social</li> <li>- Convention PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration) avec Habitat 29</li> <li>- Création d'un observatoire de l'habitat en Finistère</li> </ul>
	Lutte contre l'enfance en danger <i>Sensibilisation des acteurs aux situations de risques de danger des enfants et des familles</i>	- Formation d'1 personne au repérage des souffrances psychiques et situations de risques
	Lutte contre les discriminations hommes/femmes : <i>Signature de la charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes (2007)</i>	- Intégration des articles de la charte dans l'Agenda 21
<b>Soutien à l'économie sociale et environnementale</b>	Promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à la recherche et à l'innovation</li> <li>- Appui aux organismes agricoles</li> </ul>
	Encouragement des associations à une gestion durable des déchets :	- Bonus pour les associations éco-responsables
	Intégration du développement durable dans les projets de pôles de compétitivité	- Aide financière accordée à des projets répondant aux critères de développement durable

**Commentaires :**

**Contact :** M. Emmanuel QUERE – Chargé de mission Agenda 21  
02.98.76.26.61. – [emmanuel.quere@cg29.fr](mailto:emmanuel.quere@cg29.fr)